



Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - n° d'agrément 1346 - Siret : 347 963 910 00026 - APE : 926 C

# Club Nautique de Collioure

*Voile scolaire et voile sportive*

Plage de St. Vincent, 66190 Collioure.

Tél. : 04 68 98 06 32 / 06 16 83 21 09

clubnautiquecollioure@wanadoo.fr

<http://www.ecole-de-voile-collioure.fr>

## ADHÉSION 2019-2020

Mme / Mr - Nom et prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Numéro de licence 2019 (si connu): .....

**Stationnement :** *le CN Collioure peut vous faire bénéficier d'une carte de stationnement gratuit durant vos heures de cours :* Marque et modèle véhicule : ..... Immatriculation : .....

**Activité principale :**  Optimist : mercredi 14h-17h  Planche à voile : samedi 14h-17h  
 Dériveur débutant : samedi 9h30-12h30  Dériveur confirmé : dimanche 9h30-12h30  Autres

**Droit à l'image :**  J'autorise  Je n'autorise pas le Club Nautique Collioure à utiliser mon image / celle de mon enfant pour des photos de groupe ou individuelles pour assurer sa communication : forum des associations, site internet, page facebook ou publication dans les journaux locaux.

**Règlement intérieur :** Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur au moment de mon inscription. *Le règlement intérieur est affiché à l'entrée du Club et est disponible sur le site internet du CNC.*

FORMULE ANNUELLE	<input type="checkbox"/> ADHERENT NON PRATIQUANT	<input type="checkbox"/> ADHERENT PRATIQUANT
<b>Prestations incluses</b> (voir détail au dos)	- Adhésion au club - Passeport voile	- Adhésion au club & Passeport voile - Accès à tous les cours et entraînements - Prêt du matériel - Sécurité sur l'eau pendant les sorties prévues au planning - Accès au mouillage dans la baie - Stockage d'un bateau privé sur la plage - Tarifs avantageux stages & locations
<b>Tarifs</b> (voir réduction famille au dos)	<b>Enfant (-16ans) : 42€</b> <b>Tarif réduit</b> (chômeur, étudiant) : 42€ <b>Adulte : 75€</b> <i>Nouvel adhérent : +12€</i>	<b>Enfant (-16ans) : 230 €</b> <b>Tarif réduit</b> (chômeur, étudiant) : 230 € <b>Adulte : 260 €</b> <i>Nouvel adhérent : +12€</i>
<input type="checkbox"/> <b>Option Compétition</b> (voir avantage au dos)	Ajout de la licence FFV Enfant : + 16,50 € / Adulte : + 45 €	

- Fait à ..... Le .....

Signature de l'adhérent :

Signature d'un représentant légal :  
(pour les mineurs)

## Documents à joindre :

- Un certificat médical précisant que vous ne présentez aucune contre-indication à la pratique de la voile, valable 12 mois. Mentionner "y compris compétition" si vous souhaitez en faire.
- Un brevet de natation de 50 mètres départ plongé pour les nouveaux inscrits.
- Le règlement (vous avez la possibilité de régler en 2 fois).

## NOTE IMPORTANTE sur le CERTIFICAT MEDICAL :

La transmission d'un certificat médical de moins de 3 mois est obligatoire dès le début de la pratique. Si l'adhérent ne fournit pas de certificat, l'accès aux cours lui sera refusé.

Ère adhésion : Chaque nouvel adhérent devra présenter un certificat médical.

Renouvellement : Depuis 2018 dans le cadre de la réforme du certificat médical, il est obligatoire tous les 3 ans sous réserves de remplir un questionnaire santé. Il vise à vérifier que le sportif n'a pas de contre-indication à la pratique du sport. L'adhérent devra se rendre sur son espace licencié sur le site de la Fédération Française de Voile afin de remplir, en attestant sur l'honneur, le questionnaire santé.

## Tarif dégressif famille :

Déduction de 20€ sur le tarif pour le deuxième membre de la famille. Déduction de 40€ sur le 3ème et +.

## Détails des prestations incluses dans les formules :

### Adhésion au club :

L'adhésion permet au club de vivre. Elle couvre les frais fixes : assurances, frais administratifs, communication, entretien des zodiacs (moteur principalement), affiliation à la Fédération Française de Voile, ...

### Passeport Voile :

La prise d'un titre fédéral est obligatoire pour tous membres d'un club affilié à la FFV. Le passeport voile comprend une assurance pour l'adhérent dans le cadre de la pratique de voile en cours collectif ou particulier ainsi qu'en loisir surveillé. L'assurance inclut un contrat responsabilité civile, un contrat individuel accident et une assistance rapatriement. Renseignements sur [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

À tous moments de l'année, le passeport voile peut être transformé en licence FFV si l'adhérent le souhaite.

### Accès à tous les cours et entraînements régates :

Les adhérents pratiquants peuvent bénéficier de tous les cours et sorties encadrées dispensées par le club nautique (horaires et supports différents) dans la limite des places disponibles.

Ils peuvent également participer aux sorties voile latine, pique nique, ...

Les adhérents pratiquants peuvent participer aux entraînements régates qui auront lieu durant l'année.

### Prêt du matériel :

Le club nautique prête le matériel nécessaire à la pratique de la voile : bateau, planche à voile, gilet de sauvetage, combinaisons selon disponibilité et taille. Le matériel prêté est entretenu régulièrement et est en état de navigation.

### Sécurité sur l'eau :

Durant les cours, la sécurité sur l'eau est assurée par un moniteur diplômé d'état avec un semi-rigide.

Lors des sorties surveillées, la sécurité est assurée par un moniteur ou un bénévole titulaire du permis côtier, avec un semi-rigide.

### Accès au mouillage dans la baie :

Dans le cadre d'une Autorisation Temporaire d'Occupation, le club nautique fait bénéficier à ses adhérents d'une bouée de mouillage dans la baie de Collioure de juin à septembre afin qu'ils puissent y amarrer un bateau habitable. La durée de mouillage ne doit pas dépasser 24h et l'adhérent a l'obligation de réserver la place.

### Stockage de bateau privé sur la plage :

Dans le cadre d'un accord avec la mairie, les dériveurs du club nautique et de ses adhérents sont tolérés sur la plage. L'adhérent propriétaire peut stocker un bateau à côté de ceux du club sur la plage sous certaines conditions (taille, place disponible, ...). Le club ne sera pas responsable des dégradations ou vols potentiels sur les embarcations. Renseignements auprès du bureau.

### Tarifs avantageux stages et locations :

L'adhérent pratiquant bénéficie de 50% de remise sur les stages durant les vacances de la Toussaint, de Pâques et les vacances d'été.

L'adhérent pratiquant bénéficie de la gratuité sur la location d'une embarcation (paddle, kayak, planche à voile dériveur) selon la disponibilité du matériel (horaires, réservations, ...).

### Licence FFV :

La licence FFV est obligatoire pour pratiquer la voile en club en dehors des cours collectifs, particuliers ou en loisir encadré.

Elle est notamment obligatoire pour participer à une régates ou à tout type de compétition officielle.

Elle fait bénéficier de la même assurance que le passeport voile.

À tous moments de l'année, le passeport voile peut être transformé en licence FFV si l'adhérent le souhaite.